
COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

<h3>Cibles de réduction des GES : Fixer des objectifs ambitieux et en tirer avantage</h3>

Montréal, le 28 octobre 2009 - Dans la réflexion du gouvernement du Québec visant à déterminer des cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES) pour le Québec pour 2020, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) estime que celui-ci doit se fixer un objectif de réduction plus ambitieux. À l'approche de la Conférence de Copenhague sur le climat, le RNCREQ appuie fortement les efforts du gouvernement du Québec visant à maintenir le Québec parmi les sociétés les plus visionnaires en matière de stratégie de protection du climat.

À la lecture du document présentant la proposition gouvernementale aux fins de consultation, le RNCREQ trouve très étonnant que le gouvernement se soit contenté de scénarios de réduction se situant entre 10 % et 20 %. « Le GIEC a estimé que pour éviter la catastrophe climatique, les pays industrialisés devaient réduire leurs émissions de GES de l'ordre de 25 % à 40 % sous le niveau de 1990. Si le Québec veut réaffirmer sa position de leadership en matière de protection du climat, il doit impérativement se donner une cible qui se situe dans cet intervalle, et donc viser minimalement un niveau de réduction de 25 % », affirme Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ.

Le RNCREQ demande au gouvernement de mettre de l'avant une autre approche que celle qu'il adopte pour le choix des mesures, laquelle s'appuie uniquement sur le coût par tonne de GES. « Les efforts de réduction des GES ont certes un coût économique, mais si on veut en tenir compte, il faut aussi considérer les bénéfices directs et indirects que ces efforts vont apporter à la société québécoise, à son économie et à ses finances publiques », ajoute monsieur Bourke.

En outre, considérant que la dépendance au pétrole se pose comme un enjeu stratégique dans la plupart des sociétés industrialisées, dont le Québec, le RNCREQ suggère au gouvernement d'adopter une stratégie pour en réduire sa dépendance. Le Québec a la chance de pouvoir compter sur un territoire et des ressources qui peuvent lui permettre de sortir économiquement gagnant d'une stratégie de remplacement planifiée et avec, à la clé, une diminution significative des émissions de GES.

Grâce à l'importance de son réseau, le RNCREQ planifie actuellement une démarche d'encadrement de la lutte aux changements climatiques dans chacune des régions administratives du Québec. L'objectif est de favoriser la mobilisation des milieux régionaux et locaux et de faciliter l'arrimage entre les politiques et objectifs gouvernementaux et l'action sur le terrain.

Le mémoire et son résumé peuvent être consultés sur le site Internet du RNCREQ à

l'adresse suivante : www.ncreq.org

- 30 -

Information :

Cédric Chaperon, chargé de projet en énergie et changements climatiques
(514) 861-7022, poste 27
cedric.chaperon@ncreq.org

Les seize Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement.